

Lors du Bureau Communautaire du 23 avril 2024, les délibérations suivantes ont été adoptées :

Liste des délibérations		
N° Délibération	Objet	Approuvée/rejetée
2024.BC04.01	Convention de partenariat 2024 avec l'association l'Air des Balkans	Approuvée
2024.BC04.02	Convention occupation des locaux par l'association l'Air des Balkans	Approuvée
2024.BC04.03	Attribution du marché d'aménagement des garages de la maison médicale de Seissan	Approuvée
2024.BC04.04	Adoption des mesures du parcours cybersécurité	Approuvée

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le 23 avril 2024 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 2 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

MM. et Mmes BALAS Max, BALDINI André, BONNET Eric, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOUILLE Nicole, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Serge, MONFORT Karine, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Convention de partenariat avec l'association l'air des Balkans 2024

L'association L'Air des Balkans, partenaire de la Communauté de Communes depuis plusieurs années, a présenté son programme de projets culturels pour l'année 2024.

La Communauté de Communes Val de Gers qui a compétence pour soutenir les actions culturelles de rayonnement et d'intérêt intercommunal, s'est engagée dans le cadre du vote du budget à soutenir une liste de projets 2024 (festival Welcome in Tzigane, Estival de Gers, animation culturelle).

Afin de matérialiser ce partenariat le Président propose au bureau communautaire d'approuver la signature d'une convention avec l'association l'air des Balkans.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat pour l'année 2024 ci-annexée
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention avec l'association l'air des Balkans et tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Roger BREIL

Le Président,

François RIVIÈRE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le 23 avril 2024 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 2 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

MM. et Mmes BALAS Max, BALDINI André, BONNET Eric, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOUILLE Nicole, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Serge, MONFORT Karine, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Occupation des locaux par l'association l'air des Balkans

Le Président expose que la Communauté de Communes met à disposition des locaux, à l'Association l'Air des Balkans, situés à la maison de l'intercommunalité à Seissan, par convention signée en octobre 2022.

Une réorganisation des locaux, implique de modifier les lieux mis à disposition de l'association. Ainsi, le Président propose au bureau d'approuver la signature d'une nouvelle convention qui fait l'inventaire des lieux mis à disposition.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition des locaux telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le président à signer ladite convention

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Roger BREIL


Le Président,

François RIVIERE


NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le 23 avril 2024 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 2 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

MM. et Mmes BALAS Max, BALDINI André, BONNET Eric, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOUILLE Nicole, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Serge, MONFORT Karine, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Attribution du marché d'aménagement des garages de la maison médicale de Seissan

Le Président expose qu'une procédure adaptée de publicité et de mise en concurrence des entreprises a été lancée le 13 mars 2024 pour l'aménagement des garages de la maison médicale de Seissan en cabinets médicaux. Il en ressort que 32 offres ont été réceptionnées dans les délais.

Le Président retrace le déroulement de la procédure présente l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre et invite les membres du bureau à analyser à leur tour les offres présentées comme suit :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT TOTAL HT
01 - GROS-OEUVRE - VRD	CORJON	105 989,03 €
02 - CHARPENTE MÉTALLIQUE - COUVERTURE - ZINGUERIE	DA COSTA	59 315,94 €
03 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ALU	CUNHA ET CASTERA	32 777,80 €
04 - MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS	DUEZ	23 740,30 €
05 - PLÂTRERIE - ISOLATION - FAUX-PLAFONDS	JUGUES	30 177,87 €
06 - CARRELAGE - FAÏENCE	DUVIAU	11 488,32 €
07 - SOLS SOUPLES	LORENZI 31 SOLS	9 691 €
08 - PEINTURES	PICKTOR	14 357 €
09 - ÉLECTRICITÉ CFO/CFA	MARSOL ELECTRICITE	22 025,43 €
10 - PLOMBERIE - SANITAIRE - VMC	MARSOL ENERGIE	38 145,63 €
	TOTAL	347 708,32 € HT

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** le marché d'aménagement des garages de la maison médicale de Seissan en locaux médicaux aux entreprises conformément aux informations mentionnées dans le tableau ci-dessus
- **D'AUTORISER** le président à signer les contrats et les actes afférents avec les entreprises mentionnées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Roger BREIL


Le Président,

François RIVIERE


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le 23 avril 2024 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 2 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

MM. et Mmes BALAS Max, BALDINI André, BONNET Eric, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOUILLE Nicole, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Serge, MONFORT Karine, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Adoption des mesures du parcours cybersécurité

Vu la délibération du bureau communautaire du 13 décembre 2022 approuvant le plan de financement du parcours cybersécurité

Le Président rappelle qu'en 2020 le Gouvernement a lancé un plan de relance national pour redresser l'économie, avec un fonds spécialement dédié à la cybersécurité et piloté par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Dans ce cadre l'ANSSI a déployé un dispositif de sécurisation visant à cofinancer des parcours de cybersécurité sur les systèmes d'information existants auprès des collectivités.

En 2022 la Communauté de Communes a pu rejoindre le parcours cybersécurité. Le parcours s'est divisé en deux phases, une phase visant à dresser un état des lieux du système d'information puis une phase de mesures de sécurisation du système. La phase d'audit qui s'est déroulée en 2023, a relevé que le niveau de sécurité de la collectivité était de 79/400 points et, a identifié une liste d'actions à mener sur 3 ans. Les mesures prévoient notamment, l'installation : de solutions antivirus par poste informatique, de sauvegardes supplémentaires, de coffres-forts numériques, d'une politique de sécurité du système, de création d'un plan de reprise d'activité...

Le montant total des mesures s'élève à 86 459 € TTC. Ce projet bénéficie d'une participation de l'ANSSI à hauteur de 70% ce qui revient à une participation de la collectivité de 25 938 €.

Ainsi, le Président propose au bureau communautaire d'approuver l'offre de la société Apexi pour la réalisation des mesures préconisées par l'audit cybersécurité.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le programme d'actions du parcours cybersécurité
- **D'APPROUVER** l'offre présentée la société Apexi pour la réalisation des mesures du parcours cybersécurité pour un montant estimé à 86 459 € TTC
- **D'AUTORISER** le président à signer l'offre avec la société Apexi et tous les actes y afférents

Le secrétaire de séance

Roger BREIL


Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le Président,

François RIVIERE


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification